



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 50600

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les décrets publiés au Journal officiel du 31 janvier 1997 concernant les aides au logement des jeunes travailleurs. En effet, il semble, selon les foyers spécialisés, que les jeunes qui entrent actuellement dans le système avec une situation professionnelle normale, et qui bénéficieraient auparavant d'une aide du fait de leur situation en année de référence, ne pourront plus bénéficier de l'APL. De plus, l'APL serait plafonnée quelle que soit la situation sociale des jeunes. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qui ont été prises ou qu'il compte prendre afin de répondre à ces inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. Anciaux Jean-Paul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50600

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1855